

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES  
LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026

Numéro d'ordre	Objet	Approuvée/Refusée
DEL 26-21	Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2026	Approuvée
DEL 26-22	Délibération arrêtant le règlement intérieur du Conseil Municipal	Approuvée
DEL 26-23	Délibération portant désignation des représentants de la Commune à la CLECT	Approuvée
DEL 26-24	Délibération proposant les représentants au Syndicat des Eaux	Approuvée
DEL 26-25	Délibération fixant le nombre de représentants au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'action sociale (CCAS)	Approuvée
DEL 26-26	Délibération portant désignation des représentants de la Commune au sein du CCAS	Approuvée
DEL 26-27	Délibération portant désignation de représentants dans diverses associations et organismes	Approuvée
DEL 26-28	Délibération portant constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	Approuvée
DEL 26-29	Délibération portant composition de la Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées	Approuvée
DEL 26-30	Désignation d'un représentant à la société SPL-Xdemat	Approuvée
DEL 26-31	Délibération fixant les représentants du Comité Social Territorial (C.S.T)	Approuvée
DEL 26-32	Délibération fixant le correspondant « défense » pour la commune	Approuvée
DEL 26-33	Délibération fixant le correspondant « incendie et secours » pour la commune	Approuvée
DEL 26-34	Délibération portant adoption de la charte de la Laïcité et fixant « le référent laïcité » pour la commune	Approuvée
DEL 26-35	Délibération portant adoption du règlement budgétaire et financier	Approuvée
DEL 26-36	Délibération portant attribution de subvention exceptionnelle à une association - Cercle d'échecs de Fismes - pour le championnat de France jeunes.	Approuvée
DEL 26-37	Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention entre la commune et l'Union Sportive Fismes Ardre et Vesle concernant l'installation et la gestion d'emplacements publicitaires dans les équipements sportifs communaux	Approuvée